

CD/87
8 avril 1980

Original: FRANCAIS

TELEGRAMME DATE DU 8 AVRIL 1980 ADRESSE AU
PRESIDENT DU COMITE DU DESARMEMENT PAR LE
MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES DE LA
REPUBLIQUE POPULAIRE DU KAMPUCHEA

A l'occasion de la réunion de la Commission sur le désarmement qui se déroule actuellement au Palais des Nations Unies, à Genève, nous voudrions attirer votre particulière attention sur ce qui suit:

1. Le soi-disant "Kampuchea démocratique" n'est autre que le régime de génocide de Pol Pot Ieng Sary qui, inspiré par les expansionistes réactionnaires de Pékin, a massacré trois millions de kampuchéens, réduit les quatre millions de survivants à un dénuement total.

2.* Ce régime sanguinaire s'est totalement effondré depuis le 7 janvier 1979, a condamné Pol Pot Ieng Sary à la peine de mort pour crime de génocide.

3. Le Conseil populaire révolutionnaire du Kampuchea qui assure la gestion totale de toutes les affaires intérieures et extérieures du Kampuchea est seul habilité à représenter légalement le Kampuchea dans toutes les instances internationales. La permission accordée aux soi-disant représentants du "Kampuchea démocratique" de prendre la parole devant n'importe quelle assemblée des organisations internationales constitue ainsi une ingérence grossière dans les affaires intérieures du Kampuchea, une visée à ressusciter le régime des criminels Pol Pot Ieng Sary renversé et condamné par le peuple kampuchéen. En conséquence, nous prions Monsieur le Président et la Commission sur le désarmement d'accorder toutes les facilités nécessaires au représentant de la République populaire du Kampuchea pour participer aux travaux de la Commission et ainsi donner les éclaircissements sur le soi-disant problème de l'emploi de produits chimiques toxiques au Kampuchea.

(signé) HUN SEN
Ministre des affaires étrangères
de la République populaire du Kampuchea

* Texte télégraphique sujet à confirmation.

GE.80-60964

